

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 octobre 2016

Décision n° CP-2016-1203

commune (s): Villeurbanne

objet : Construction d'un atelier véhicules légers et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - Lot n° 16 : aires de lavage - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure de

marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 10 octobre 2016

Décision n° CP-2016-1203

commune (s): Villeurbanne

objet: Construction d'un atelier véhicules légers et aménagement des espaces extérieurs Site Kruger - Lot n° 16 : aires de lavage - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite
d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Il est proposé d'installer le nouveau garage véhicules légers (VL) de la direction de la logistique et des bâtiments sur le site Krüger à Villeurbanne, après réorganisation des espaces actuellement occupés par plusieurs subdivisions de la direction de la propreté.

Cette opération comprend :

- les aménagements des parkings pour la direction de la propreté et la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments,
- la démolition et le désamiantage du hangar présent au fond de la parcelle,
- l'aménagement du parking est pour la direction de la propreté : nettoyage du site, bande de roulement et aire de stationnement alvéolaire en gravier, espaces extérieurs,
- l'aménagement du parking sud pour la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments : chaussée, bande de roulement et aire de stationnement alvéolaire en gravier, espaces extérieurs,
- le déplacement de l'aire de dépotage de la direction de la propreté, dont le nettoyage du site, réseaux d'alimentation d'eau et d'assainissement, chaussées, éclairage et le transfert des équipements existants à conserver.
- la construction du garage VL (véhicules légers) de la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments avec une isolation conforme à la réglementation thermique 2012, déménagement des équipements existants, déconstruction et la reconstruction de la cabine à peinture,
- les équipements extérieurs de la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments, transfert de l'aire de lavage du site actuel et travaux de génie civil,
- les espaces communs aux 2 zones d'activité : travaux de raccordement de voirie sur espaces publics, voie de desserte commune à la direction de la propreté et à la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments.

Cette opération comporte 16 lots.

Lots n°	Libellé du lot
1	désamiantage, déconstruction, démolition, maçonnerie
2	terrassement voirie, réseaux divers (VRD)
3	maçonnerie, génie civil
4	charpente, couverture, bardage, isolation
5	étanchéité
6	menuiserie extérieure
7	cloisons, plafonds, peinture
8	métallerie, serrurerie, clôture
9	carrelage, faïence
10	chauffage, ventilation, climatisation (CVC), Plomberie
11	courants forts, courants faibles
12	ascenseur
13	ventilation industrielle, fluides mécaniques
14	espaces verts
15	équipements d'atelier
16	aires de lavage

Les lots n° 1 à n° 15 ont déjà été attribués. Le présent lot concerne les aires de lavage pour le nouvel atelier de réparation et d'entretien des véhicules légers de la Métropole de Lyon. Le portique véhicules légers permet de laver des véhicules de type fourgons, tels que le Renault Master et des véhicules de type Renault Clio.

Cela concerne également la mise en oeuvre d'un tunnel de protection pour le portique de lavage poidslourds, y compris les études d'exécution, la mise en oeuvre d'une structure métallique porteuse et les travaux d'adaptation de la structure métallique du portique poids-lourds existant.

Une procédure de marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalables, a été lancée en application de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux aires de lavage.

La consultation lancée initialement en appel d'offres a fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité le 13 juillet 2016, aucune offre n'ayant été remise.

Une nouvelle procédure a été lancée le 18 juillet 2016 sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur par décision du 13 septembre 2016, a choisi l'offre du groupement Spie Batignolles Sud-Est/Washtech France pour un montant de 339 178,58 € HT, soit 407 014,29 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

4

DECIDE

- **1° Autorise** monsieur le Président à signer le marché, lot n° 16 : aires de lavage et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises Spie Batignolles Sud-Est/Washtech France, pour un montant de 339 178,58 € HT, soit 407 014,29 € TTC.
- **2° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2917, le 13 janvier 2014 pour un montant de 9 825 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.
- **3° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2016 et suivants compte 231 318 fonction 020.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.